



Préparation à l'autorisation de conduite des chariots élévateurs

InterFora
Performances

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Connaître et maîtriser les règles de conduite et de sécurité relatives aux chariots élévateurs.
- Obtenir l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur.

PUBLIC

- Toutes les personnes ayant ou non une expérience de la conduite des chariots élévateurs et déclarées aptes médicalement.

CONTENU

Partie théorique :

- Sensibilisation à la sécurité (Accident du travail, responsabilité, prévention)
- Part d'accidents dus aux chariots élévateurs – statistiques nationales
- Réglementation et recommandation relatives aux chariots élévateurs
- Présentation du chariot élévateur (Technologie, Les différents types de chariots, Adaptation d'organes de préhension spécifiques)
- Notions physiques de levage (Masse, poids, force, centre de gravité..., couple de renversement du chariot élévateur)
- Plaques de charge des chariots élévateurs (Différents types, lecture et interprétation, Plaque d'identification du chariot)
- Vérification des chariots élévateurs (Journalière, Hebdomadaire, Périodique)
- Règles de conduite et de sécurité (Respect des règles, Circulation à vide et en charge, Opérations de gerbage et dégerbage, Chargement de véhicules...)

Partie pratique :

- Connaissance avec l'appareil et ses différents organes – Prise en main – Vérifications de prise de poste
- Circulation avec et sans obstacles : ligne droite (marche avant/marche arrière)
- Positionnement par rapport à une charge (avant/arrière)
- Gerbage et dégerbage de charges (containers, palettes) – Travail en paletier
- Transport et gerbage/dégerbage de charges diverses – chargement/déchargement de camion latéralement (suivant disponibilité)
- Exercices de précision.
- Evaluation des dangers en fonction des zones d'évolution, adaptation des moyens de prévention

DEMARCHE PEDAGOGIQUE

Certificat de fin de stage : Un test de contrôle de connaissances théorique et pratique est effectué en fin de stage et une attestation de formation par personne est délivrée à l'entreprise. L'aptitude médicale au poste de cariste devra avoir été déterminée avant le stage. Suivant le point « C » de l'article 3 de l'arrêté du 02 décembre 1998, le cariste devra avant la délivrance de l'autorisation de conduite ; connaître les lieux et les instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation des chariots.

DUREE - COUT

Suivant le niveau des stagiaires (débutant, expérimentés, en recyclage) :

Durée :

	Personnel Débutant	Personnel Expérimenté	Recyclage
Catégorie 1	1 jour	1 jour	1 jour
Catégorie 3	3 jours	2 jours	1 jour
Catégorie 5	3 jours	2 jours	1 jour

Coût : nous consulter

